

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

---

#### **PRESTATIONS DE SURVEILLANCE, DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE INCENDIE SUR LES SITES DE PARIS ET MEUDON DE L'OBSERVATOIRE DE PARIS**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Le 7 juillet 2025 à 12 :00

**Observatoire de Paris**  
61 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE,  
BP 12  
75014 PARIS

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Prestations de surveillance, de gardiennage et de sécurité incendie sur les sites de Paris et Meudon de l'Observatoire de Paris
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	0
	<b>Tranches optionnelles</b>	Sans
	<b>Délai de validité des offres</b>	6 mois
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Avec
	<b>Clause sociale</b>	Avec
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	1 an
	<b>Négociation</b>	Avec

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	5
1.5 - Nomenclature .....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	5
2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1 - Délai de validité des offres .....	6
2.2 - Forme juridique du groupement .....	6
2.3 - Variantes .....	6
2.4 - Développement durable .....	6
3 - Les intervenants .....	6
4 - Durée du marché .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	8
6.1 - Documents à produire .....	8
6.2 - Visites sur site .....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
7.1 - Transmission électronique .....	10
7.2 - Transmission sous support papier .....	11
8 - Examen des candidatures et des offres .....	11
8.1 - Sélection des candidatures .....	11
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours.....	14

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Les prestations de surveillance, de gardiennage et de sécurité incendie sur les sites de Paris et Meudon de l'Observatoire de Paris.

Les prestations du présent marché sont détaillées dans les cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

Le présent marché comprend des prestations de base comprises dans le prix global et forfaitaire (pour la partie non fractionnée du marché et des prestations évènementielles hors forfait listées dans le bordereau des prix unitaires et commandées au fur et à mesure du besoin (pour la partie fractionnée du marché).

Des prestations supplémentaires éventuelles sont intégrées dans le présent marché. Elles doivent être obligatoirement chiffrées par la société (voir DPGF). Ces prestations seront intégrées aux critères de sélection des offres. Ainsi leurs absences entraînent l'irrégularité de l'offre.

Le choix de lever ou non ces prestations est laissé à l'appréciation du pouvoir adjudicateur. Ce choix est fait au plus tard à la notification du marché.

Lieu(x) d'exécution :

#### Observatoire de Paris

- Site de Paris : 61 avenue de l'Observatoire 75014 PARIS  
Accès véhicules et piétons : 77, avenue Denfert Rochereau 75014 PARIS
- Site de Meudon : 5 place Jules Janssen 92195 Meudon Cedex  
Accès piétons : 5 place Jules Janssen 92195 Meudon Cedex  
Accès véhicules : 11, avenue Marcellin Berthelot 92195 Meudon Cedex

#### Consignes d'accès :

Afin de faciliter l'accès aux sites de l'Observatoire de Paris, le titulaire devra fournir le nom, prénom et numéro d'immaturité (si besoin) au moins 72h avant l'arrivée sur le site. Les personnels du titulaire devront se présenter au poste de garde à leurs arrivées sur site.

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché relevant des marchés spécifiques en application de l'article R.2123-2 du code de la commande publique. En vertu de cet article Les marchés spécifiques peuvent être passés selon la procédure adaptée quel qu'en soit le montant.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Pour la partie non fractionnée, le marché est conclu à prix global et forfaitaire, conformément au montant indiqué dans l'acte d'engagement.

Pour la partie fractionnée, le marché est conclu à prix unitaires, conformément au bordereau des prix unitaires (B.P.U), appliqués à la quantité réellement exécutée. Cette partie du marché sera conclue par l'émission de bons de commande au fur et à mesure su besoin.

## **1.4 - Décomposition de la consultation**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

## **1.5 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79713000	Service de gardiennage

## **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'attribution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP et le CCTP. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera pénalisée.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces dispositions.

## 3 - Les intervenants

Sans objet.

## 4 - Durée du marché

La durée ferme du marché est d'un an à compter de la notification du marché.

Le marché peut être reconduit 3 fois pour une période d'une année sans pouvoir dépasser 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F) ;
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U) ;
- Le cadre du mémoire technique (**le cadre de mémoire technique est une pièce contractuelle obligatoire. Attention, aucun mémoire technique ne sera accepté en dehors de ce formalisme. Le cadre de mémoire technique doit être rempli conformément aux éléments demandés, sans renvoyer aux pages d'un mémoire technique. A défaut, l'offre sera rejetée.**

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non

Libellés	Signature
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
La Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F)	Non
Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U)	Non
Le cadre du mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, répondant aux critères de jugement des offres mentionnés à l'article 8.2 du présent RC.	Non
<b>(Le cadre de mémoire technique est une pièce contractuelle obligatoire. Attention, aucun mémoire technique ne sera accepté en dehors de ce formalisme. Le cadre de mémoire technique doit être rempli conformément aux éléments demandés, sans renvoyer aux pages d'un mémoire technique). A défaut, l'offre sera rejetée).</b>	
Le Planning	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est possible.

Pour ce faire, les candidats doivent contacter la DIL à l'adresse suivante : [ambre.puiseux@obspm.fr](mailto:ambre.puiseux@obspm.fr), [fabricve.Vacossin@obspm.fr](mailto:fabricve.Vacossin@obspm.fr) et [direction.dil@obspm.fr](mailto:direction.dil@obspm.fr). Les dates sont les suivantes :

Site de Paris :

- Lundi 2 juin à 9h00
- Mardi 10 juin à 9h00
- Lundi 16 juin à 9h00
- Lundi 23 juin à 9h00

Site de Meudon :

- Jeudi 5 juin à 9h00
- Jeudi 12 juin à 9h00
- Jeudi 19 juin à 9h00
- Jeudi 26 juin à 9h00

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai impartie est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Observatoire de Paris**  
**Service des Marchés Publics et des Achats**  
**61 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE,**  
**BP 12**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée et rendue acceptable pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière à l'issue de la négociation ou suite à une demande de régularisation en l'absence de négociation, sera définitivement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse et qu'elle n'entraîne pas de modification substantielle du marché.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères d'attribution du marché public pour des prestations de surveillance, de gardiennage et de sécurité incendie des sites de Paris et de Meudon de l'Observatoire de Paris	Pondération
<b>Critère n° 1 : Prix</b> - Prix des prestations forfaitaires de base + PSE (prestations supplémentaires éventuelles) - DPGF - 40% - Prix des prestations unitaires (exceptionnelles, ponctuelles, tarifs horaire, mini forfait, location) - 15%	55%
<b>Critère n° 2 : Valeur technique de l'offre</b> Cohérence des moyens matériels et humains dévolus aux prestations : Ce critère sera apprécié au vu des éléments apportés par le candidat dans la trame de réponse technique sur les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Description des fournitures et moyens mis à disposition,</li><li>- Pertinence des moyens d'appels mis en œuvre et procédures, délai d'interventions, et retour de confirmations,</li><li>- Qualité et pertinence de la main courante électronique et des rapports d'incidents</li><li>- Description du moyen de locomotion sur le site de Meudon,</li><li>- Qualité et pertinence de la procédure de contrôles internes,</li><li>- Pertinence des délais de remplacement (prestations ponctuelles),</li><li>- Pertinence des délais d'intervention (demandes exceptionnelles),</li><li>- Qualité et pertinence de la proposition de ronde et de la procédure de traçabilité,</li><li>- Qualité et pertinence du support de registre de consignes.</li><li>- Qualité, fourniture et pertinence des plannings des agents mis à disposition et des retro plannings de reprise de marché</li><li>- Pertinence de la méthodologie proposée par l'entreprise</li></ul>	35%
<b>Critère n° 3 : Démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises)</b> Ce critère sera apprécié au vu des éléments apportés par le candidat dans la trame de réponse technique relatif : Environnementale : - 5% <ul style="list-style-type: none"><li>- Démarche d'amélioration continue pour la préservation de l'environnement,</li><li>- Moyens humains, techniques et financiers dédiés au pilotage et au suivi de</li></ul>	10%

- la démarche de développement durable,
- Stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et , avec des mesures concrètes telles que l'optimisation des déplacements, l'utilisation d'énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique
- Gestion et valorisation des déchets, intégrant le recyclage des uniformes usagés, la collecte et le traitement responsable des équipements obsolètes (talkie-walkies, piles, batteries, matériel informatique...),.
- Politique d'achats responsables, privilégiant des fournisseurs engagés dans une démarche durable et des produits éco-conçus
- Formation et sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques environnementales

Sociale : - 5%

- Toute démarche en lien avec l'insertion sociale, en lien avec le CCAP.
- Toute démarche en lien avec l'organisation du travail, comprenant par exemple :

Pertinence des listes nominatives du personnel fourni par le titulaire. Encadrement et suivi des équipes du personnel par le titulaire. Qualité et confort des EPI fournis au personnel du titulaire.

Bon respect du niveau de formation des agents, suivi et mises à niveau.

- Toute autre démarche dans ce domaine ajoutée et détaillée dans de manière pertinente.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non conforme.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les meilleurs candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00  
Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référez pré-contratuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référez contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00  
Télécopie : 01 44 59 46 46  
Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)